



1. Présentation du dispositif :

Je souhaite rénover mon logement. A qui dois-je m'adresser ?

Le rôle d'un espace France-Rénov est d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique. Des experts vous conseillent gratuitement sur les travaux à réaliser pour rendre votre logement plus économique, plus écologique, plus confortable et répondent à toutes vos questions :

Comment isoler mon logement ? Quels matériaux choisir ?

Quel est le système de chauffage le plus adapté et avec quel type d'énergie ?

Puis-je installer une production d'énergie renouvelable ? les panneaux solaires sont-ils pertinents ?

Comment rendre mon logement plus confortable en hiver comme en été ?

Vous trouverez également auprès de votre conseiller toutes les informations relatives aux aides financières qui vous permettront de diminuer le reste à charge de votre projet : MaPrimeRénov, primes énergies, les aides locales etc.

Sur votre commune, c'est le CREAQ qui réalise cet accompagnement. Votre conseiller(ère) peut vous renseigner par téléphone, vous recevoir en rendez-vous visio ou en entretien physique lors d'une permanence organisée sur **votre territoire**. Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site du CREAQ : www.creaq.org ou par téléphone au 05 57 95 97 04 (les lundis, mardis et vendredis de 9h à 12h 30 et de 13h30 à 17h).

2. Les aides financières :

Je souhaite rénover mon logement. Ai-je droit à des aides financières ?

Sachez que, si vous entreprenez des travaux de rénovation énergétique (isolation, chauffage, énergies renouvelables ...), des aides financières existent. Pour cela, les travaux doivent respecter certaines exigences techniques et être réalisés par des entreprises ayant la qualification RGE.

3. Voici les principaux dispositifs :

MaPrimeRénov (sous conditions de ressources) est une prime versée par l'état. Le montant de la prime est calculé en fonction de vos ressources et du type de travaux que vous souhaitez réaliser.

Mon Accompagnateur Rénov' (sans condition de ressources) propose une aide et un accompagnement pour rénover son logement dans le but de diminuer de façon significative les déperditions d'énergie. L'accompagnateur est à vos côtés de l'avant-travaux (audit énergétique, définition du projet, aide aux



démarches...) jusqu'à l'après-travaux (visite et explication d'un usage optimum de votre nouveau logement). Il s'agit de la subvention la plus importante et de la prestation la plus complète.

L'éco-prêt à taux zéro (sans condition de ressources) est accessible pour financer un ensemble cohérent de travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Les certificats d'économie d'énergie (sans conditions de ressources) mis en place par l'Etat, obligent les fournisseurs d'énergie à promouvoir des actions efficaces d'économies d'énergie auprès des consommateurs. Certaines entreprises vous proposent donc des primes, des prêts bonifiés ou des bons d'achats si vous réalisez des travaux d'économies d'énergie.

La TVA à 5,5 % (sans conditions de ressources) est applicable à tous les travaux de rénovation énergétique. Pour les autres travaux de rénovation courants (peintures, cuisine, réseau électrique ...) la TVA est à 10%.

Si vous souhaitez y voir plus clair et être accompagné dans votre projet de rénovation énergétique, contactez l'espace France-Rénov du CREAQ.

Votre conseiller(ère) peut vous renseigner par téléphone, vous recevoir en rendez-vous en visio-conférence ou en entretien physique lors d'une **permanence organisée sur votre territoire**.

Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site du CREAQ : www.creaq.org ou par téléphone au 05 57 95 97 04 (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h).

4. **Avoir un avis objectif sur une proposition commerciale**

J'ai des doutes sur le devis que me propose une entreprise. J'aimerais avoir un avis neutre et objectif.

En rénovation, les entreprises sérieuses et compétentes, ça existe ! Mais il est également possible de tomber sur des entreprises moins scrupuleuses qui peuvent vous pousser à signer des devis trop chers pour des travaux inadaptés à votre logement.

Voici les éléments qui peuvent vous mettre la puce à l'oreille :

- Un démarchage commercial insistant
- Un prix exorbitant
- Des aides financières soi-disant très importantes
- Un crédit à la consommation intégré à l'offre
- Une proposition de travaux qui ne correspond pas à votre idée de départ

Avant de signer quoi que ce soit, contactez l'espace France-Rénov du CREAQ. Votre conseiller(ère) pourra vous donner un avis neutre et gratuit sur la pertinence d'un devis. Ensemble, vous pourrez déterminer un programme de travaux cohérent, qui réponde à vos besoins. Il vous orientera également vers les dispositifs d'aides financières auxquels vous pourrez prétendre et vous assistera dans le choix des entreprises.

Votre conseiller(ère) peut vous renseigner par téléphone, vous recevoir en rendez-vous en visio-conférence ou en entretien physique lors d'une permanence organisée sur **votre territoire**.

Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site du CREAQ : www.creaq.org ou par téléphone au 05 57 95 97 04 (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h).

CREAQ :



France-Rénov :



Région Nouvelle Aquitaine :



